

**OBJET    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CROIX-ROUGE FRANCAISE -  
          DELEGATION LOCALE DE SAINT-DENIS DANS LE CADRE DE L'APPEL  
          À LA SOLIDARITE INTERNATIONALE SUITE AUX DEGATS  
          CAUSES PAR LES CYCLONES A MADAGASCAR**

---



Suite aux dégâts causés par les différents cyclones à Madagascar, un appel à la solidarité internationale a été lancé par le Consulat Général de Madagascar.

Aussi, la Ville de Saint-Denis souhaiterait soutenir ce pays et venir en aide aux victimes par le biais de la Croix-Rouge Française - Délégation Locale de Saint-Denis.

Je vous propose donc de voter une subvention de 10 000,00 € (dix mille euros) en faveur de la Croix-Rouge Française - Délégation Locale de Saint-Denis. Cette participation devrait permettre à l'association de faire face à l'urgence de la situation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22 mars 2007  
DELIBERATION N° 07/1-66

**OBJET** ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CROIX-ROUGE FRANCAISE -  
DELEGATION LOCALE DE SAINT-DENIS DANS LE CADRE DE L'APPEL  
À LA SOLIDARITE INTERNATIONALE SUITE AUX DEGATS  
CAUSES PAR LES CYCLONES A MADAGASCAR

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;


Sur le RAPPORT N° 07/1-66 présenté par le Député-Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le versement d'une subvention de 10 000,00 € (dix mille euros) en faveur de la Croix-Rouge Française - Délégation Locale de Saint-Denis.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

LE DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA  
